



Contrat d'abonnement HelloApp

En vous abonnant aux services de HelloApp fournis par HelloApp SPRL hébergé sur le plate-formes Cloud d'HelloApp SPRL vous (le "Client") acceptez d'être lié par les conditions générales suivantes (le "Contrat").

1 Durée du Contrat

La durée du présent contrat (la "Durée") sera spécifiée par écrit à la conclusion du Contrat, à compter de la date de la conclusion. Celui-ci est automatiquement reconduit pour une même durée, à moins que l'une des parties n'envoie à l'autre partie un préavis écrit de résiliation, et au moins 30 jours avant la date d'échéance du contrat.

2 Définitions

Utilisateur Tout compte utilisateur actif donnant accès au Logiciel en mode création et/ou édition. Les comptes désactivés ainsi que ceux utilisés par des personnes ou systèmes extérieur(e)s n'ayant qu'un accès limité au Logiciel via le portail ("Utilisateurs Portail") ne sont pas comptés comme Utilisateurs.

App Une "App" est un ensemble de fonctionnalités, disponible pour installation dans le Logiciel, et inclus dans la conclusion de ce Contrat.

Bug Désigne toute défaillance du Logiciel qui se traduit par un arrêt complet, un message d'erreur avec trace d'exécution, ou une brèche de sécurité, et n'est pas directement causé par un problème d'installation ou une configuration défectueuse. Un non-respect des spécifications ou des besoins sera considéré comme un Bug à la discrétion d'HelloApp SPRL (en général, lorsque le Logiciel ne produit pas les résultats ou la performance pour lesquels il a été conçu, ou lorsqu'une fonctionnalité spécifique à un pays ne répond plus aux exigences comptables légales de ce pays).

Versions Couvertes Sauf exception explicite, tous les Services dans le cadre du présent contrat s'appliquent uniquement sur la version installée.

3 Accès au Logiciel

Le Client doit utiliser le Logiciel hébergé sur la Plate-forme Cloud. Pour toute la durée du présent Contrat, HelloApp SPRL octroie au Client une licence non exclusive, non transférable d'utilisation (exécution, modification, exécution après modification) du logiciel HelloApp Edition, conformément aux conditions énoncées à la section 9 *Appendice A: HelloApp Edition License*.

Le Client accepte de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution sans aucune modification de la partie du Logiciel qui vérifie la validité de l'utilisation d'HelloApp Edition et recueille des statistiques à cet effet, y compris mais sans s'y limiter, l'exécution du Logiciel et les Apps installées.

HelloApp SPRL s'engage à ne pas divulguer à une tierce partie d'informations chiffrées personnelles ou spécifiques sans le consentement du Client, et à traiter toutes les données recueillies en respectant sa politique officielle de confidentialité.

À l'expiration ou la résiliation de ce Contrat, cette licence est immédiatement révoquée et le Client accepte de cesser toute utilisation du logiciel HelloApp Edition et de la Plate-forme Cloud.

Si le Client devait enfreindre les dispositions de la présente section, il accepte de payer à HelloApp SPRL des frais supplémentaires équivalents à 300 % du tarif en vigueur applicable correspondant aux Apps installées.

4 Services inclus

4.1 Service de correction de Bugs

Pour la durée de ce Contrat, HelloApp SPRL s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour corriger tout Bug du Logiciel qui pourrait être signalé par le Client en suivant la procédure appropriée (généralement par le biais d'un e-mail adressé au service d'assistance d'HelloApp SPRL ou via le formulaire correspondant sur le site web), et de commencer à traiter ces signalements du Client dans un délai de 5 jours ouvrables.

Le Client accepte que les Bugs causés par toute modification ou extension qui ne fait pas partie de la version officielle du Logiciel ne seront pas couverts par ce service.

Dès que le Bug est remédié, un correctif approprié sera communiqué au Client. Il ne sera jamais demandé au Client de passer à une Version Couverte plus récente pour obtenir un correctif.

Les deux parties reconnaissent que comme spécifié dans la licence du Logiciel et à la section 7.3 *Limitation de responsabilité* de ce Contrat, HelloApp SPRL ne peut être tenue responsable des Bugs du Logiciel.

4.2 Mises à jour de sécurité

Plate-forme Cloud

HelloApp SPRL s'engage à appliquer les correctifs de sécurité pour tout Bug de sécurité découvert dans une version du Logiciel hébergé

sur la Plate-forme Cloud, sur tous les systèmes sous son contrôle, dès que le correctif est disponible, et sans intervention manuelle du Client.

4.3 Service d'Hébergement Cloud

Pour la durée du présent Contrat, lorsque le Client choisit d'utiliser la Plate-forme Cloud, HelloApp SPRL s'engage à fournir au minimum le service suivant:

- Hébergement en centre de données Tiers-III ou équivalent, avec 99.9% de disponibilité
- Cryptage des communications SSL Grade A (HTTPS)
- Sauvegardes automatisées et vérifiées, répliquées sur un autre serveur

4.4 Service d'Assistance

Portée

Pour la durée du présent Contrat, le Client peut ouvrir un nombre non limité de demandes d'assistance sans frais, exclusivement pour des questions relatives à des Bugs (voir *4.1 Service de correction de Bugs*).

D'autres types de demandes, telles que celles relatives à des développements, des personnalisations, ou tout service requérant l'accès à la base de données du Client peuvent être couverts par l'achat séparé d'un Pack de Services. Au cas où il n'est pas clair qu'une demande est couverte par ce Contrat ou via l'achat d'un Pack de Services, la décision sera à la discrétion d'HelloApp SPRL.

Disponibilité

Les demandes d'assistances peuvent être soumises à tout moment en ligne via <https://www.helloapp.be>, ou par téléphone directement au bureau d'HelloApp SPRL, pendant les heures de bureau correspondantes.

4.3 Service d'Hébergement Cloud

Pour la durée du présent Contrat, lorsque le Client choisit d'utiliser la Plate-forme Cloud, HelloApp SPRL s'engage à fournir au minimum le service suivant:

- Hébergement en centre de données Tiers-III ou équivalent, avec 99.9% de disponibilité
- Cryptage des communications SSL Grade A (HTTPS)
- Sauvegardes automatisées et répliquées sur un autre serveur

4.4 Service d'Assistance

Portée

Pour la durée du présent Contrat, le Client peut ouvrir un nombre non limité de demandes d'assistance sans frais, exclusivement pour des questions relatives à des Bugs (voir *4.1 Service de correction de Bugs*).

D'autres types de demandes, telles que celles relatives à des développements, des personnalisations, ou tout service requérant l'accès à la base de données du Client peuvent être couverts par l'achat séparé d'un Pack de Services. Au cas où il n'est pas clair qu'une demande est couverte par ce Contrat ou via l'achat d'un Pack de Services, la décision sera à la discrétion d'HelloApp SPRL.

Disponibilité

Les demandes d'assistances peuvent être soumises à tout moment en ligne via <https://www.helloapp.be>, ou par téléphone directement au bureau d'HelloApp SPRL, pendant les heures de bureau correspondantes.

5 Tarifs et Frais

5.1 Tarifs standards

Les tarifs standards pour le contrat d'abonnement à HelloApp et les Services sont basés sur le nombre d'Apps installées et la version du Logiciel utilisée par le Client, et précisés par écrit à la conclusion du contrat.

Pendant la durée du contrat, si le Client a plus d'Apps que spécifié au moment de la conclusion du présent Contrat, le Client accepte de payer un supplément équivalent au tarif en vigueur applicable (au début du Contrat) pour les utilisateurs supplémentaires, pour le reste de la durée.

Si, au moment de la conclusion du présent Contrat, le Client utilise une Version Couverte qui n'est pas la plus récente, les tarifs standards peuvent être augmentés de 50% pour la première Durée du contrat, à la discrétion d'HelloApp SPRL, pour couvrir les coûts de maintenance.

5.2 Taxes et impôts

Tous les frais et tarifs sont indiqués hors taxes et hors impôts, frais et charges fédérales, provinciales, locales ou autres taxes gouvernementales applicables (collectivement, les "Taxes"). Le Client est responsable du paiement de toutes les Taxes liées aux achats effectués par le Client en vertu du présent Contrat, sauf lorsque HelloApp SPRL est légalement tenue de payer ou de percevoir les Taxes dont le client est responsable.

6 Conditions des Services

6.1 Obligations du Client

Le Client accepte de/ d' :

- Payer à HelloApp SPRL les frais applicables pour les Services en vertu du présent Contrat, conformément aux conditions de paiement spécifiées dans la facture correspondante ;
- Aviser immédiatement HelloApp SPRL si le nombre d'Apps installées dépassent le nombre spécifié à la conclusion du Contrat,

et dans ce cas, de régler les frais supplémentaires applicables telles que décrits à la section *5.1 Tarifs standards*;

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution non modifiée de la partie du Logiciel qui vérifie la validité de l'utilisation de HelloApp Edition, comme décrit à la section *3 Accès au Logiciel*;
- Désigner 1 personne de contact représentant le Client pour toute la durée du contrat ;

Lorsque le Client choisit d'utiliser la Plate-forme Cloud, il accepte aussi de:

- Prendre toute mesure raisonnable pour garantir la sécurité de ses comptes utilisateur, y compris en choisissant un mot de passe sûr et en ne le partageant avec personne;
- Faire une utilisation raisonnable des Services d'Hébergement, à l'exclusion de toute activité illégale ou abusive.

6.2 Publicité

Sauf demande contraire par écrit, chaque partie accorde à l'autre partie une licence mondiale libre de droits, non transférable, non exclusive pour reproduire et afficher le nom, les logos et les marques de l'autre partie, dans le seul but de citer l'autre partie en tant que client ou fournisseur, sur les sites Web, dans des communiqués de presse et autres documents de marketing.

6.3 Confidentialité

Définition des “Informations Confidentielles” : Désigne toutes les informations divulguées par une partie (la “Partie Communicante”) à l'autre partie (la “Partie Bénéficiaire”), que ce soit oralement ou par écrit, qui sont désignées comme confidentielles ou qui devraient raisonnablement être comprises comme étant confidentielles étant donné la nature des informations et les circonstances de la divulgation. En particulier, toute information liée aux activités, aux affaires, aux produits, aux développements, aux secrets commerciaux, au savoir-faire, au personnel, aux clients et aux fournisseurs de l'une des parties doit être considérée comme confidentielle.

Pour toute Information Confidentielle reçue pendant la durée du présent contrat, la Partie Bénéficiaire utilisera le même degré de précaution qu'elle utilise pour protéger la confidentialité de ses propres Informations Confidentielles de même importance. Ce degré de précaution devra correspondre au minimum à une précaution raisonnable. La Partie Bénéficiaire peut divulguer les Informations Confidentielles de la Partie Communicante dans la mesure où la loi l'y oblige, à condition que la Partie Bénéficiaire avise au préalable par écrit la Partie Communicante de son obligation de divulgation, dans la mesure permise par la loi.

6.4 Protection de données

Définitions “Données à Caractère Personnel”, “Responsable de Traitement”, “Traitement” prennent le même sens que dans le Règlement (EU) 2016/679 et la Directive 2002/58/EC, et dans tout règlement ou législation qui les amende ou les remplace (collectivement, la “Législation sur la Protection des Données”)

Traitement de Données à Caractère Personnel

Les parties conviennent que la base de données du Client peut contenir des Données à Caractère Personnel, pour lesquelles le Client est le Responsable de Traitement. Ces données seront traitées par HelloApp SPRL quand le Client en donnera l'instruction, par son utilisation des Services qui requièrent une base de données (tels que le Service d'Hébergement ou le Service de migration), ou si le Client transfère sa base de données ou une partie de celle-ci à HelloApp SPRL pour toute autre raison relative à l'exécution du présent Contrat.

Ce traitement sera exécuté en conformité avec la Législation sur la Protection des Données. En particulier, HelloApp SPRL s'engage à:

- (a) Ne traiter les Données à Caractère Personnel que quand et comme demandé par le Client, et pour la finalité de l'exécution de l'un des Services du Contrat, à moins que la loi ne l'exige, auquel cas HelloApp SPRL prévendra préalablement le Client, à moins que la loi ne l'interdise;
- (b) S'assurer que tout le personnel d'HelloApp SPRL autorisé à traiter les Données à Caractère Personnel soit soumis à un devoir de confidentialité ;
- (c) Mettre en oeuvre et maintenir des mesures de sécurité appropriées au niveau technique et organisationnel, afin de protéger les Données à Caractère Personnel de tout traitement non autorisé ou illégal, et de toute perte accidentelle, destruction, dégât, vol, altération ou divulgation ;
- (d) Transmettre promptement au Client toute demande relative à des Données à Caractère Personnel qui aurait été soumise à HelloApp SPRL au sujet de la base de données du Client ;
- (e) Signaler au Client dès la prise de connaissance et la confirmation de tout traitement, accès ou divulgation non autorisés, accidentels ou illégal des Données à Caractère Personnel ;
- (f) Signaler au Client lorsque ses instructions de traitement vont à l'encontre de la Législation sur la Protection des Données, d'après HelloApp SPRL ;
- (g) Fournir au Client toute information nécessaire à la démonstration de la conformité avec la Législation sur la Protection des Données, autoriser et contribuer de façon raisonnable à des audits, y compris des inspections, conduits ou mandatés par le Client dans ce but;
- (h) Supprimer définitivement tout copie de la base de données du Client en possession d'HelloApp SPRL, ou retourner ces données, au choix du Client, lors de la résiliation de ce Contrat, en respect des délais indiqués dans la [Politique de Protection des Données](https://www.HelloApp.com/privacy) (<https://www.HelloApp.com/privacy>) d'HelloApp SPRL ;

Concernant les points (d) à (f), le Client s'engage à fournir à HelloApp SPRL des informations de contact valables, tel que nécessaire pour toute notification auprès du responsable de protection des données du Client.

Sous-traitants

Le Client convient et accepte que pour fournir les Services, HelloApp SPRL peut faire appel à des prestataires de service tiers (Sous-traitants) pour traiter les Données à Caractère Personnel. HelloApp SPRL s'engage à n'utiliser de tels Sous-traitants qu'en conformité avec la Législation sur la Protection des Données. Cet usage sera couvert par un contrat entre HelloApp SPRL et le Sous-traitant qui offrira toutes les garanties nécessaires à cet effet.

6.5 Résiliation

Dans le cas où l'une des parties ne remplit pas ses obligations découlant du présent contrat, et si une telle violation n'est pas résolue dans les 30 jours civils à compter de la notification écrite de cette violation, le présent contrat peut être résilié immédiatement par la partie qui n'a pas commis la violation.

En outre, HelloApp SPRL peut résilier le contrat immédiatement dans le cas où le Client ne paie pas les frais applicables pour les services à la date d'échéance indiquée sur la facture correspondante.

Durée de l'applicabilité des dispositions: Les sections "*6.3 Confidentialité*", "*7.2 Limitation de garantie*", "*7.3 Limitation de responsabilité*", et "*8 Dispositions générales*" survivront la résiliation ou l'expiration du présent contrat.

7 Limitations de garantie et de responsabilité

7.1 Garantie

Pendant la durée du présent contrat, HelloApp SPRL s'engage à déployer les efforts raisonnables sur le plan commercial pour exécuter les Services conformément aux normes du secteur généralement acceptées à condition que :

- Tous les montants dus à HelloApp SPRL aient été réglés.

La reprise de l'exécution des Services par HelloApp SPRL sans frais supplémentaires constitue la seule et unique réparation pour le Client et la seule obligation d'HelloApp SPRL pour toute violation de cette garantie.

7.2 Limitation de garantie

Mis à part les dispositions expresses du présent Contrat, aucune des parties ne donne de garantie d'aucune sorte, expresse, implicite, légale ou autre, et chaque partie décline expressément toutes garanties implicites, y compris toute garantie implicite de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de non- contrefaçon, dans les limites autorisées par la loi en vigueur.

HelloApp SPRL ne garantit pas que le Logiciel soit conforme à toute loi ou réglementation locale ou internationale.

7.3 Limitation de responsabilité

Dans la limite autorisée par la loi, la responsabilité globale de chaque partie, ainsi que de ses filiales, découlant ou liée au présent Contrat ne dépassera pas 50% du montant total réglé par le Client en vertu du présent Contrat au cours des 12 mois précédant la date de l'événement donnant lieu à une telle réclamation. Des réclamations multiples n'augmenteront pas cette limite.

Les parties et leurs filiales ne pourront en aucun cas être tenues responsables des dommages indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de revenus, perte de profits, perte d'économies, perte commerciale ou toute autre perte financière, les coûts relatifs à l'arrêt ou au retard, la perte ou altération des données, découlant ou en relation avec le présent Contrat, quelle que soit la forme de l'action, qu'elle soit fondée sur une obligation contractuelle, délictuelle (y compris la stricte négligence) ou fondée sur toute autre règle de droit ou d'équité, même si la partie ou ses filiales ont été informées du risque de tels dommages, ou si le recours proposé par la partie ou ses filiales n'atteint pas son but essentiel.

7.4 Force Majeure

Aucune des parties ne sera tenue pour responsable envers l'autre partie de tout retard ou manquement d'exécution en vertu du présent Contrat, si ce manquement ou retard est causé par une réglementation gouvernementale, un incendie, une grève, une guerre, une inondation, un accident, une épidémie, un embargo, la saisie d'une usine ou d'un produit dans son intégralité ou en partie par un gouvernement ou une autorité publique, ou toute (s) autre (s) cause (s), qu'elle (s) soit (soient) de nature similaire ou différente, pour autant que cette cause soit hors du contrôle raisonnable de la partie concernée, et tant qu'une telle cause existe.

8 Dispositions générales

8.1 Droit applicable

Les parties conviennent que les lois de Belgique seront applicables en cas de litige découlant ou en relation avec le présent Contrat, sans tenir compte des règles ou dispositions en matière de compétence législative ou de conflit de lois. Dans la mesure où une poursuite ou procédure judiciaire ou administrative serait autorisée ci-avant, les parties conviennent de se soumettre à la compétence exclusive du tribunal de Namur (Belgique) aux fins de la procédure de tout litige.

8.2 Divisibilité

Dans le cas où une ou plusieurs des dispositions du présent contrat ou toute autre application de celles-ci se trouvent non valables, illégales ou non exécutoires, la validité, la légalité et le caractère exécutoire des autres dispositions du présent contrat et toute application de celles-ci ne doivent en aucun cas en être affectés ou compromis. Les parties s'engagent à remplacer toute disposition non valable, illégale ou non exécutoire du présent contrat par une disposition valable ayant les mêmes effets et objectifs.

9 Appendice A: HelloApp Edition License

Ce logiciel et les fichiers associés (le “Logiciel”) ne peuvent être utilisés (c’est-à-dire exécutés, modifiés, ou exécutés avec des modifications) qu’avec un contrat HelloApp d’abonnement en ordre de validité, et pour le nombre d’utilisateurs prévus dans ce contrat.

Vous êtes autorisé à développer des modules basés sur le Logiciel et à les distribuer sous la licence de votre choix, pour autant que cette licence soit compatible avec les conditions de la licence HelloApp (Par exemple: LGPL, MIT ou d’autres licences propriétaires similaires à celle-ci).

Il est interdit de publier, distribuer, accorder des sous-licences, ou vendre toute copie du Logiciel ou toute copie modifiée du Logiciel.

Toute copie du Logiciel ou d’une partie substantielle de celui-ci doit inclure l’avis de droit d’auteur original ainsi que le texte de la présente licence.

LE LOGICIEL EST FOURNI “EN L’ETAT”, SANS AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS Y ETRE LIMITE, LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALITE, DE CONFORMITE A UNE UTILISATION PARTICULIERE, OU DE NON INFRACTION AUX DROITS D’UN TIERS.

EN AUCUN CAS LES AUTEURS OU TITULAIRES DE DROITS D’AUTEUR NE POURRONT ETRE TENUS POUR RESPONSABLE A VOTRE EGARD DE RECLAMATIONS, DOMMAGES OU AUTRES RESPONSABILITES, EN VERTU D’UN CONTRAT, DÉLIT OU AUTREMENT, RELATIVEMENT AU LOGICIEL, A L’UTILISATION DU LOGICIEL, OU A TOUTE AUTRE MANIPULATION RELATIVE AU LOGICIEL.